

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/063/8.7

Feuillet n° 066

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 25 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 17 avril 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	36
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GÉRAUD, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Francis VALADE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Arlette VERDIER.

SECRÉTAIRE : Mme Catherine LUSTRISSY

OBJET : Transports scolaires Modalités de fonctionnement et conventionnement avec la Région Nouvelle Aquitaine

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Nouvelle Aquitaine est compétente en matière de Transport Scolaire et a décidé d'harmoniser les règles tarifaires et de prise en charge des élèves sur tout le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Un nouveau règlement de service a été adopté par la Région le 4 mars dernier pour l'organisation de la rentrée scolaire de septembre 2019.

PAR PREFECTURE

024-20004150-20190425-DE2019063-DE
Regu le 30/04/2019

Les organisateurs secondaires appelés AO2 restent les interlocuteurs de proximité pour les inscriptions et la gestion des circuits.

Les inscriptions des élèves se feront en priorité par Internet via le site dédié. Cependant, il sera toujours possible de s'inscrire auprès de l'organisateur secondaire.

De plus, la Région a décidé de mettre en place un tarif en fonction du quotient familial selon le barème suivant :

Tranche de quotient familial	1	2	3	4	5
Quotient familial mensuel	0€ à 450€	451€ à 650€	651€ à 870€	871€ à 1250€	> à 1250€
Tarif annuel Demi-pensionnaire	30€	50€	80€	115€	150€
Tarif annuel Interne	27€	45€	72€	103,50€	135€

Compte-tenu de la modularité de la participation des familles en fonction de leur niveau de ressources et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire, il est proposé de conserver cette tarification sur la Communauté de Communes et de ne pas venir y apporter une participation complémentaire.

La Communauté de Communes conserve la gestion des 12 circuits sur le Terrassonnais auxquels s'ajoutera la ligne Nadaillac-Brive que gérait jusqu'alors la commune de La Feuillade. Interviennent également sur notre territoire, le SIVS de Thenon et le SIVOS d'Excideuil qui restent organisateurs secondaires.

Une convention sera conclue avec la Région Nouvelle Aquitaine afin de matérialiser les conditions de partenariat et notamment les missions qui seront déléguées dans l'organisation du service.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des nouvelles modalités de gestion et de tarification de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- **APPROUVE** la poursuite de la gestion des 12 circuits du Terrassonnais et du circuit de Nadaillac-Brive (en lieu et place de la commune de La Feuillade) par la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette affaire, notamment la convention de partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 29/04/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20190425-DE2019063-DE
Reçu le 30/04/2019